

ETYMOLOGIE DES AUBELLES

- attention, ce sujet est en cours de travail, -

- il est donc soumis à réserves -

- ses conclusions ne doivent pas être considérées comme définitives car elles ne le sont pas

-

A la lecture des différents textes faisant référence aux Aubelles, de 1173 à nos jours, on observe une grande variété dans l'orthographe du nom du lieu. Cette variété est le résultat de la transmission orale du nom, de générations en générations d'une part, et des originaires du lieu ou des environs à des lettrés s'efforçant de retranscrire ce qu'ils en comprenaient, soit phonétiquement, soit par association d'idées.

LES DIFFÉRENTES APPELLATIONS AU COURS DU TEMPS

Dans son cahier sur les Aubelles, l'association « Mémoire pour Demain » cite entre autres « Le Dictionnaire topographique du département du Cher » d'Hippolyte Boyer, archiviste départemental au XIX^{ème} siècle (références marquées d'un *). Les auteurs relèvent ainsi les appellations suivantes :

- 1217 * : Les Aubers,
- 1335 : la maison d'Aubelle,
- 1457 : Aubelles les Menestréol,
- 1576 : Chastel d'Aubel (document des archives départementales du Cher coté 6 F 23),
- 1578 et 1619 * : les Mottes d'Aubelles (Seigneurie de Sancerre),
- 1678 * : les Aubelles (bailliage de Berry),
- 1761 * : les Aux Belles (cure de Ménétréol en Sancerre)
- 1767 * : les Eaux Belles (Seigneurie de Sancerre),
- XVIII^{ème} * : les Aubels (carte de Cassini).

LES PROPOSITIONS ACTUELLES

Jusqu'à présent, les différentes études sur le sujet proposent deux origines, sur la base d'une construction latine :

- « **Aquae Bellae** », qui se traduit par « **les belles Eaux** », ce qu'on retrouve dans l'orthographe « les Eaux Belles ».

- une dérivation du mot « **aubiers** », de « **albus** ??? » qui signifie « **bois blancs** » souvent usitée pour désigner des espaces anciennement plantés de peupliers blancs. Cette proposition se rapproche ainsi de l'orthographe « **Aubel** » et « **Aubelle** », **observée pour nombre de lieux dits et de villages de France**, et à l'orthographe du XIII^{ème} siècle, « les Aubers ». Dans ce dernier cas, c'est l'homographie qui conduit vers cette proposition.

Première Analyse : homophonies et analogies

Ce qu'on peut retenir de ces deux propositions, c'est qu'elles se rejoignent sur la langue d'origine du nom du lieu, à savoir le latin. Cela se traduit par une structuration en deux parties, « au » et « belles » (pour « aquae bellae ») ou « aub » et « elles » (pour une dérivation de « aubiers », qui vient lui même de « albus », qui veut dire « blanc » et ...).

Ce qu'on peut donc retenir pour la première partie du nom, c'est que :

- l'évolution des toponymies similaires conduit généralement à une transformation de « Aquae Bellae » en « **Aigues Belles** ». Or aucune des orthographes ne tend dans ce sens.

Il semblerait plutôt que ce soit l'homophonie « Aubelles » / « Eaux Belles » qui ait conduit à la reconstruction « Aquae Bellae ». La proposition à partir d'« aquae » n'est pas vraisemblable au regard de l'évolution de la forme du mot, qui aurait donné « aigues »,

- la racine « aub » de la proposition « aubiers », qui signifie « blanc », correspond à une évolution cohérente de la forme du mot « blanc ». Or, les Aubelles ne sont construites que de pierres blanches, et les enduits locaux traditionnels tendent nettement vers le blanc. La proposition « aub », de « albae » qui veut dire « blanches », rejoint donc une réalité linguistique et une réalité architecturale.

Ce qu'on peut retenir pour la seconde partie du nom, c'est que :

- la proposition à partir de « bellae » qui veut dire « belles » est vraisemblable au regard de l'évolution constatée du mot. De plus, au XIII^{ème} siècle, une telle construction, qui plus est en pierres, ne peut que frapper par sa majesté, par l'admiration qu'on lui porte. « les Belles » prennent ici un sens cohérent.
- la proposition à partir de la racine « aubiers », dont le second radicule voudrait dire « bois », se rapproche le plus de l'orthographe la plus ancienne. Mais cette orthographe est-elle plus proche du mot d'origine que ne l'ont été les suivantes ? En effet, elle reste soumise en grande partie à la capacité de retranscription phonétique de l'auteur. Or, la prononciation, à cette époque là, ne pourra pas avoir été influencée par cette retranscription : les « Aubelles » s'appellent ainsi, et ce n'est pas une mention sur un texte technique ou juridique qui va influencer sur la dénomination commune du lieu. De plus, la présence du « L » dans le second radicule est une constante sur toutes les formes suivantes. Y'a-t-il eu des transformations dans l'articulation locale que le « R » devienne un « L ». Si cela peut s'envisager dans l'absolu, rien ne permet de soutenir cette affirmation dans le cadre qui nous intéresse. Enfin, cet espace a-t-il été un espace de sylviculture ? Cette terre plane et limoneuse a longtemps été un enjeu capital de l'agriculture. Il est donc difficile d'affirmer que le nom ait pour origine un ou des arbres blancs particulièrement remarquables. Plus remarquables encore que le site, pour prévaloir dans la détermination de son appellation.

En première conclusion, ou proposition intermédiaire

Au final, on peut retenir que chaque proposition apporte une partie de réponse satisfaisante :

- la racine « **albae** » qui veut dire « **blanches** » correspond à une réalité architecturale et à une évolution cohérente de la langue,
- la racine « **bellae** », qui veut dire « **belles** », correspond à une réalité architecturale et à une évolution cohérente de la langue.

De la sorte, on obtiendrait une formulation d'origine sur la base de « **albae bellae** », qui voudrait dire « les blanches belles ». L'évolution logique de la prononciation tend à faire disparaître rapidement le double « bé », ce qui conduit à la contraction « alb'bellae », qui donnerait « les Albelles », puis à la disparition du premier « L », qui donnerait « aub'bellae », puis « aubelles ».

CONTRADICTION : APPROCHE STRUCTURELLE

L'approche visant rapprocher « les Aubelles » des formes existantes et connues semble conduire à des propositions plausibles et satisfaisantes. La racine « aub/alb » se retrouve souvent dans les environs, la couleur de la pierre des Aubelles établit une cohérence entre la proposition et la réalité du lieu...

Cependant, une approche de la structure du mot et de son évolution au cours du dernier millénaire fait apparaître les limites de cette proposition.

La structure du nom, observée à travers toutes ses formes est la suivante :

- « (LES/-) (AUBE) (R/L/LLE) (S/-) » -

La discussion précédente a fait apparaître que le « R » pouvait être le résultat d'une mauvaise retranscription par un lettré « étranger au pays » trompé par la prononciation locale.

Si on accepte cette proposition, on peut conserver la forme structurelle suivante :

- « (LES/-) AUBE (L/LLE) (S/-) » -

En poursuivant sur ce point, on observera une opposition de l'orthographe entre les documents établis par des « étrangers au pays », qui proposent « AUBE(R/L)S » et ceux en charge de la gestion du Sancerrois, qui proposent « AUBE(LLE)(S/-) ». Sur ce point, il semblerait que nous devrions privilégier la forme « AUBE(LLE)(S/-) ». Cependant, celle-ci peut également correspondre à une retranscription orale, posée par le premier scripte en charge de la gestion des Aubelles, et repris en la forme par la suite par ses successeurs. Ne pouvant trancher entre l'une et l'autre proposition, nous travaillerons à partir du son « [L] » par la suite, constante observée dans les orthographes. On arrive donc à la proposition suivante :

- « (LES/-) AUBE ([L]) (S/-) » -

Le « S » terminal est présent quasi systématiquement, que la forme soit pronomiale ou non. De plus, il apparaît que le « S » se retrouve dans les formes courtes « AUBE (R/L) S ». Enfin, il s'avère que les retranscripteurs « étrangers au pays » l'ont prité en compte dans leur orthographe, aussi bien le clerc du XIII^{ème} siècle que le cartographe Cassini au XVIII^{ème} siècle. De ces observations, on doit conclure que le son « [S] » ne correspond pas à un ajout muet signifiant un pluriel induit par le pronom « LES », mais bel et bien à un son prononcé en terminaison du nom. Si tel n'avait pas été le cas, aurait-il survécu sans pluriel induit ? Si tel n'avait pas été le cas, le pluriel aurait-il été conservé en l'absence du pronom « LES » ? Si on accepte cette proposition, on arrive à la proposition suivante :

- « (LES/-) AUBE ([L]) ([S]) » -

Le pronom « LES », qui marque le pluriel, ne s'observe pas à travers toutes les dénominations. On l'observe sur la dénomination la plus ancienne « LES AUBERS », puis on le retrouve à partir de la fin du XVI^{ème} siècle (1578) « LES mottes d'Aubelles », puis constamment à partir du XVII^{ème} sous la forme « LES AUBE(LS/LLES) ». On peut donc ce demander dans quelle mesure il fait ou non partie de la structure fondamentale du nom, ou si c'est un ajout occasionnel, a priori non tardif. Auquel cas, nous pouvons dégager deux axes de propositions :

- « LES AUBE ([L]) ([S]) » - et - « AUBE ([L]) ([S]) » -

En seconde conclusion, une nouvelle orientation de la réflexion

En conséquence, il apparaît que les propositions se terminant par un nominatif (sujet) féminin pluriel d'origine latine sont erronées. En effet, celles-ci se terminent à l'origine par la forme « ae », qui se prononce « [é] ». En aucun cas elles ne se terminent par un « s », ou un son « [s] ». Donc les propositions fondées sur l'adjectif « BELLE(S) », de « bella(e) » doivent donc être écartées. Bien que remarquables, les Aubelles semblent donc ne pas devoir être « les belles » quelque chose.

La présence du « [s] » terminal peut s'expliquer de deux façons. Ainsi, pour que le son « [s] » perdure, il faut :

- qu'il ait été nécessaire, comme marque de compréhension par exemple, au début du moins,

- qu'il ait été « porté » par un ou plusieurs autres sons, qui se seraient effacés avant lui.

On peut par exemple penser à la voyelle « i », ce qui aurait donné une forme de type

« AUBE ([L]) ([i]) ([S]) », pour « aubelis ». Le « [i] » disparaissant par contraction, il reste le « [S] ». Un « [a] », un « [u] » ou un « [o] », sons graves seraient vraisemblablement restés au

détriment du « [S] ». Par contre, un « [i] » ou un « [e] », plus aigus, se seraient effacés au profit du « [S] ».

Pour retrouver l'étymologie de « AUBELLES », il convient donc de chercher des formes se terminant, ou a minima contenant, la phonie « AUBE [L][e][S] » ou « AUBE [L][i][S] ».

L'APPROCHE PRENANT EN COMPTE LES DECLINAISONS LATINES,

Introduction du sens des déclinaisons.

Pour faciliter la compréhension des non latinistes, nous conseillons d'ouvrir une page présentant les différentes déclinaisons. ([wikipédia](#))

On réfléchira ici à partir de l'adjectif « albus,a,um » qui veut dire « blanc/che », qui semble la base du nom si celui-ci est d'origine latine.

Dans une forme diminuée, il devient « albulus,a,um », qui veut dire « blanchâtre », « un peu moins que blanc/che », « petit/e blanc/che » et qui peut logiquement se contracter en « aubulus,a,um », radical proche de la forme « Aubels » (mais pas forcément à l'origine du nom !!!).

La déclinaison de cet adjectif apporte deux possibilités de base :

- « Albulis », première et seconde déclinaison (féminin et masculin) aux datif et ablatif pluriels,
- « Albulis » / « Albules », troisième déclinaison (neutre, fourre tout) aux nominatif, vocatif et génitif singuliers / pluriels.

Les différentes formes prises par le nom du lieu tendent à exprimer un pluriel, qui est clairement posé dans l'appellation d'origine « Les Aubers ». Nous écarterons donc ici l'option au singulier de la troisième déclinaison.

De manière générale, on n'appelle pas un lieu en le personnifiant, en lui donnant le rôle de sujet, sauf de manière exceptionnelle, dans une forme emphatique de poésie (« Sancerre, toi qui domine le fil interminable de la Loire »... par exemple). Il semble donc peut probable que les formes nominatives et vocatives aient pu être à l'origine du nom du lieu.

Nous conserverons donc seulement les options au génitif pluriel de la troisième déclinaison (« Albulis » / « Albules ») et datif et ablatif pluriel des deux premières déclinaisons (« Albulis »).

Ceci ouvre deux options au niveau du sens :

- une notion de **lieu**, d'origine, de provenance, avec la déclinaison à l'ablatif pluriel des deux premières déclinaisons (« Albulis ») : « qui vient de Albulis : qui vient depuis les petits/es blancs/ches », « villa in albulis : la ferme dans les (?) blancs ». Dans ce cas, la notion de blancs fait référence à **une caractéristique locale précise**.
- une notion de **bien**, d'appartenance, ou de **propriété**, avec les déclinaisons au génitif et au datif pluriel des trois déclinaisons (« Albulis » / « Albules »). Dans la forme génitive, il exprime l'appartenance à quelqu'un : « villa albules : la ferme des petits/es blancs/ches, qui appartient aux petits/es blancs/ches ». Dans la forme dative il exprime le don à quelqu'un : « villa albulis : la ferme des petits/es blancs/ches, donnée aux petits/es blancs/ches ». Dans ce cas, la notion de blancs fait référence **aux propriétaires ou aux bénéficiaires du lieu**.

Les constructions possibles

Deux approches latines sont possible pour arriver à la proposition « Aubels/aubelles ». Les deux sont basées sur la racine « albus,a,um » qui veut dire blanc.

La première proposition, dans la lignée de celles présentées en tête de ce travail, repose sur la **contraction de deux mots**, avec éventuellement la disparition d'une homophonie centrale. C'est le cas par exemple pour « albae bellae » qui deviennent « Aub'bellae » puis

« Aubelles ».

La seconde proposition repose la **transformation d'un seul et même mot**, comme par exemple pour « albula » qui devient « able » puis « Aubel », en Belgique. Mais dans ce cas, il s'agit d'une petite rivière blanche, car calcaire.

Si dans le premier cas, il convient de faire un inventaire des combinaisons possibles et d'évaluer la pertinence de leur sens, le second semble n'offrir que peu de possibilités, à savoir « Albulus, a, um », qui ouvre aussi plusieurs sens car nous n'avons d'autre indication sur son genre que le féminin induit par la tradition, et « Albellus » qui serait le peuplier en latin, ce qui reste à confirmer.

La question devient alors :

- qu'est ce qui étaient si blancs qu'ils puissent donner leur nom au lieu ? Une construction sur un lieu anonyme ou un particularité locale avant une construction non remarquable ?
- ou bien qui étaient ces personnes caractérisées par le blanc et qui étaient propriétaires du lieu ?

Les apports de l'accentuation

L'accentuation varie selon l'orthographe. Ainsi, l'accent qui sera médiant dans le cas d'un double « LL », sera terminal dans le cas d'un « L » unique suivi d'une voyelle et du « S » terminal.

Ainsi une construction en « ALBELLIS » sera accentuée au milieu, sur le « BEL », et une construction en « ALBELIS » sera accentué sur la syllabe terminale « LIS ».

La contraction se fera de sorte à conserver le son accentué, ce qui donnera :

- « ALBEL'S », pour une construction en « ALBELLIS »,
- « ALB'LIS », pour un construction en « ALBELIS ».

De la sorte, nous pouvons conclure qu'il faut ici privilégier la proposition forte d'un double « LL ».

Au final, il apparaît que deux possibilités se dégagent du lot :

- une proposition en un seul mot depuis le début, autour de la racine « ALBELLUS, A, UM », qui aurait donné « ALBELLIS » puis « AUBEL'S », et se rapporterait au mot « aubiers »,
- une proposition en deux mots contractés tels que « ALBUS, A, UM » + « BELLUS, A, UM », qui aurait donné « AL'BELLIS », puis « AU'BELL'S », pour donner « Aubelles ».

Synthèse de l'approche depuis le latin							
Racine envisagée	?	Aquae Bellae	Albae bellae	Albis bellis	Albellis	Albulus,a	Albulis, Albules
Traduction	?	Les belles eaux	Les belles blanches	- Des beaux/belles blanc-he-s - Aux beaux/belles blanc-he-s	Des aubiers, aux aubiers (peupliers blancs)	La petite blanche (rivière très calcaire, par exemple)	- Des petits blancs, aux petits blancs - Des blanchâtres, aux blanchâtres
Développements	Les AUBERS	AIGUES BELLES	Alb'bellae => Aubellae => AUBELLE ₂	Alb'bellis => Al'bell's => AUBELLE(S)	Aubellis => AubelleS => AUBELLE(S)	Aubulus, a => Aubul' => AUBEL ₂	Aubelis => AUBLIS
Validable	?	NON	Possible, mais perte du « S » terminal	OUI	OUI	NON	NON

OUVERTURE

Le travail de recherche étymologique sur les Aubelles a été construit, ici aussi, sur la base de la seule langue romaine. Ceci est légitimé par le fait que l'approche toponymique classique est sur la base de la langue romaine. Cependant, il faut garder en mémoire qu'on a écarté la version « les Aubers », alors qu'elle reste la plus ancienne. Il ne faut pas non plus oublier que la région de Sancerre reste un carrefour entre quatre grandes cultures celtes. On trouve encore aujourd'hui des vestiges de cultes celtes dans les environs... De plus, c'est aussi une zone de circulation importante, qui a pu voir d'autres langues parlées. Peut être cherchons nous complètement à côté...

L'APPROCHE À PARTIR DE LA LANGUE GERMANIQUE

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, on trouve des traces de la langue germanique bien au delà des axes rhénan, saônen et rhodanien. Ainsi, dans la toponymie, mais aussi dans la distribution des prénoms, on peut trouver des implantations en Lorraine, sur la côte méditerranéenne et à l'embouchure de la Loire. Ceci peut s'expliquer assez simplement. La Lorraine correspond logiquement à la marge occidentale de la zone de parler germanique. Au delà de la Lorraine, l'axe de circulation le plus aisé passait vraisemblablement par la Saône (il est plus facile de circuler le long d'un fleuve, voire dessus, qu'à travers une forêt). De la Saône, on redescend les fleuves voisins, le Rhône jusqu'à la méditerranée, et la Loire. La présence de noms germaniques n'est donc pas du tout anecdotique. Elle montre au contraire que cette langue a été diffusée dans ses régions, et que les Aubelles, sur la Loire, étaient sur cette route de diffusion. Il est donc admissible d'envisager une dénomination d'origine germanique autour des Aubelles.

Au delà de la question de la vraisemblance d'une telle proposition se tient celle de ses apports. Nous avons écarté, dans l'approche romanisante, la proposition « les Aubers », pourtant la plus ancienne, sur la base qu'il pouvait s'agir d'une erreur de retranscription d'un clerc étranger trompé par l'accent local. Ce qui va assez bien dans le sens des propositions romanisantes qui n'offrent pas de possibilité flagrante en réponse à cette orthographe.

L'approche germanisante, elle ouvre une piste qui enrichit (complique) la réflexion. Ainsi, le prénom « Albert », qui vient de « Adalberth » se décline également sous les formes

« Auber », « Aubert » et « Aubelin ». Adalberth a un sens bien précis, qui vient de « Adal », « noble », et « Berth », « brillant, illustre, célèbre ». Ce prénom date du haut moyen Age : on retrouve sa trace en Normandie au VII^{ème} siècle de notre ère avec Saint Aubert, évêque d'Avranches. On retrouve ici clairement l'ambivalence de la forme avec un « R » et de celle avec un « L ». Reste encore la question du « S ». Peut être est-ce dans ce cas un héritage du « th » de Adalberth, avec une prononciation à l'anglo-saxonne ? Peut être est-ce une marque de localisation ou de propriété, dans le prolongement des déclinaisons latines ? Peut-être est-ce une marque de propriété comme le génitif « 'S » anglais ou « S » Allemand, toutes deux langues (au moins partiellement pour l'anglais) d'origine germanique. On peut alors envisager que « les Aubers » aient été les terres d'un « Auber », et que le « S » terminal marque sa propriété.

Synthèse de l'approche depuis le latin							
Racine envisagée	Adalberth	Aquae Bellae	Albae bellae	Albis bellis	Albellis	Albulus,a	Albulis, Albulis
Origine	Germanique	Romaine	Romaine	Romaine	Romaine	Romaine	Romaine
Traduction	Le Noble Célèbre Les [terres] d'Auber	Les belles eaux	Les belles blanches	- Des beaux/belles blanc-he-s - Aux beaux/belles blanc-he-s	Des aubiers, aux aubiers (peupliers blancs)	La petite blanche (rivière très calcaire, par exemple)	- Des petits blancs, aux petits blancs - Des blanchâtres, aux blanchâtres
Développements	Auber, Aubelin Les AUBERS	AIGUES BELLES	Alb'bellae => Aubellae => AUBELLE ₂	Alb'bellis =>Al'bell's => AUBELLE(S)	Aubellis => AubelleS => AUBELLE(S)	Aubulus, a =>Aubul' => AUBEL ₂	Aubelis => AUBLIS
Validable	Possible, mais à développer	NON	Possible, mais perte du « S » terminal	OUI	OUI	NON	NON

AUTRES PROPOSITIONS

Reste encore le-s cas basés sur une origine celtique ou gauloise. Cependant, le peu de ressource linguistiques aujourd'hui disponibles (80 mots environ en Gaulois), rend le travail plus compliqué.

Pour le gaulois, cela reste vite vu. Parmi les mots reconnus par les travaux d'archéologie et d'histoire, le seul qui puisse se rapprocher serait « Aballo », « le pommier », qui au pluriel donne « Aballon », la pommeraie. Reste encore du côté des noms propres...

Quant au celte, je n'ai pas encore trouvé d'éléments satisfaisants pour développer plus avant cet article.

La suite sera donc une autre histoire, peut être pour votre prochaine visite...

Gwenaël FAUCHER
le 22 septembre 2007